

EXTRAIT:

**GRAND
CHÂTELLERAULT**

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION

Nombre de membres en exercice : 25

PRESENTS (21) : M.ABELIN, M.PEROCHON, M.SULLI, M.COLIN, M.PICHON, Mme LAVRARD, M.TREMBLAIS, Mme BARREAU, Mme AZIHARI, M.MEUNIER, M.BEN EMBAREK, M.PREHER, M.BONNET, M.DAGUISE, Mme MOREAU, M.JUGE, M.BARBOT, M.HENEAU, M.GUIMARD, Mme PIAULET, M.MELQUIOND

POUVOIRS (2) :

M.GAUTHIER donne pouvoir à Mme PIAULET
M.CHAINE donne pouvoir à M.SULLI

EXCUSES (2) :

Mme BOURAT
Mme DE COURREGES

Secrétaire de séance : Monsieur Gérard PEROCHON

RAPPORTEUR : Madame Maryse LAVRARD

OBJET : Demande de subvention au Conseil Départemental – Soutien au dispositif DEMOS

Le dispositif DEMOS mis en place en 2017 pour une durée de 3 ans sur le territoire de Grand Châtellerault permet de toucher les publics éloignés de toute pratique artistique ou culturelle, en particulier les jeunes issus des quartiers prioritaires ou des territoires ruraux souvent dotés de moins d'équipements d'enseignement artistique. Ce dispositif constitue un projet culturel fédérateur entre toutes les communes composant la communauté d'agglomération en partenariat avec l'orchestre de chambre Nouvelle Aquitaine.

Les communes de Châtellerault, Naintré, Thuré associée à Scorbé-Clairvaux, Dangé-Saint-Romain et La Roche-Posay accueillent 7 groupes de 15 enfants chacun.

Au titre de l'action en direction des jeunes, dont l'objectif est aussi de créer une mixité sociale, la communauté d'agglomération Grand Châtellerault sollicite une subvention d'un montant de 5000€ au Conseil Départemental pour soutenir la poursuite du projet DEMOS.

* * * * *

VU la délibération n°2 du conseil communautaire du 22 avril 2014, déléguant une partie des attributions du conseil au bureau,

CONSIDERANT l'intérêt de poursuivre une action fédératrice et éducative en direction des jeunes les plus éloignés de la culture et de leurs familles sur le territoire de Grand Châtellerault,

Le bureau communautaire, ayant délibéré, décide :

- de solliciter auprès du Conseil Départemental l'octroi d'une subvention d'un montant de 5 000 € pour le financement du projet DEMOS sur le territoire,
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer tout document relatif à ce dossier.

Les recettes seront imputées sur la ligne budgétaire 311.5/6574/5100 (Demos)

UNANIMITE

Certifié exécutoire

Par le président de la communauté d'agglomération

Publié au siège de Grand Châtellerault le 19/09/18

Pour ampliation,

Pour le président et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER